

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de  
Crépy en Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX

Tel : 03 44 59 03 05/FAX : 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 26 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six août, à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni à en la mairie, lieu habituel.

**Présents** : CVALETTI Véronique, HURAU Patrice, WAECHTER Rodolphe, BLICHARSKI Agnès, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise, TESSON Jérôme,

**Absents excusés** GAVOIS Olivier, BONTE Alexandre, DELAUNAY Julien, OLY Frédéric

**Procurations** : GAVOIS Olivier donne procuration à HURAU Patrice

OLY Frédéric donne procuration à TESSON Jérôme

DELAUNAY Julien donne procuration à WAECHTER Rodolphe

BONTE Alexandre donne procuration à CVALETTI Véronique.

**Secrétaire de séance** :

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 07

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : BLICHARSKI Agnès,

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2020.

### **2020/31 : Requête en référé Mr et/ou Mme Jean-Paul Letourneur c/ commune de Feigneux.**

Sur le rapport et la proposition de Madame CVALETTI Véronique, Maire de la commune de Feigneux,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/11 portant délégation permanente par le conseil municipal au Maire en application des articles L21-22 et L.2122-23 du CGT,

Considérant que la commune de Feigneux a reçu une requête en référé datée du 27 juillet 2020,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'être représentée dans cette affaire,

Considérant cependant que la délibération n° 2020/11 du 26 mai 2020 pourrait être considérée comme insuffisante dans la présente affaire,

Considérant qu'il appartient par suite au conseil municipal d'autoriser expressément, Mme le Maire à faire représenter les intérêts de la commune dans cette affaire,

Considérant la demande du service protection juridique de l'assurance de la commune : Groupama de prendre attache auprès de l'avocat qu'elle choisira,

Considérant la proposition du Cabinet LETANG : 06 rue Lauriston-75116 Paris, représenté par Maître Stéphanie ENCINAS,

**DELIBERE**

A l'unanimité des présents et représentés,

**AUTORISE** Mme le Maire à solliciter le cabinet LETANG AVOCATS, ci-dessus désigné,

**DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférant à ce litige.

Fin de séance à 19h35